



Affichage : 23 Novembre 2020

Retrait : 24 Décembre 2020

**COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2020**

Sous la présidence de Monsieur Daniel FAVIER, Maire,

Présents : MM. Mmes BEILLOT – BONNET – BROSSE - CHABERT – CHALENCON – DUCRAY – FAURE – FAVIER – FRAISSE – GARNIER – HUMBERT – LIOTIER – MEILLER – MOUNIER – PAULET.

La séance est ouverte à 20 H 00.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des élus.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Yannick CHALENCON comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité que Monsieur Yannick CHALENCON soit le secrétaire pour le conseil municipal du 13 Octobre 2020.

| |
|----------------------|
| ORDRE DU JOUR |
|----------------------|

1. IMPLANTATION D'UNE ANTENNE-RELAIS SUR TERRAIN PRIVE

A la demande de Monsieur le Maire, une séance extraordinaire a été organisée le 13 Octobre 2020 suite aux nombreux articles publiés dans la presse et à l'organisation du collectif « Beaux au Naturel » concernant le refus d'implantation d'une antenne relais sur terrain privé au-lieu-dit Gorce.

L'information donnée en fin de séance du 02 octobre 2020, a soulevé de nombreuses questions au sein de la population.

Monsieur le Maire a rappelé les conditions de traitement du dossier comme indiqué dans le communiqué de presse du 08 octobre 2020 ci-dessous :

« Daniel FAVIER, Maire de BEAUX, souhaite apporter des précisions sur l'antenne relais devant s'implanter sur le terrain d'un administré de la commune.

Des contacts préalables pour ce dossier avaient été pris courant 2018 par Free auprès de l'ancienne municipalité.

Le dossier de déclaration préalable est arrivé en mairie le 03 septembre 2020. Il était consultable en Mairie ainsi que la notice d'information par tous les citoyens de la commune, et également affiché au tableau d'entrée.

Il n'y a pas eu de manquement à la procédure car un refus aurait été dans l'illégalité, et sans réponse avant le délai d'un mois, aurait été validé de fait.

Le collectif « Beaux au Naturel » sera reçu prochainement.

Pour contacter la mairie : téléphone 09.66.42.22.66, messagerie internet beaux43@orange.fr, et boîte de contact du site de la Mairie www.beaux.fr. »

Un débat concernant cette implantation d'antenne a donc eu lieu entre les membres du conseil municipal. La discussion a notamment portée sur le fait que chacun trouve anormal que cette compétence d'implantation soit exclusive pour l'état.

Il a été décidé que la prochaine séance du conseil municipal débutera par la présentation d'une motion qui permettra à la municipalité de s'exprimer.

Fin de séance : 22 H 00